

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
COURBEVOIE

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**3 021 002**

②1 N° d'enregistrement national : **14 54443**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : **B 60 N 2/48 (2013.01)**

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

**A1**

②2 Date de dépôt : 19.05.14.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 20.11.15 Bulletin 15/47.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE POUR L'AUTOMOBILE (CERA) — FR.

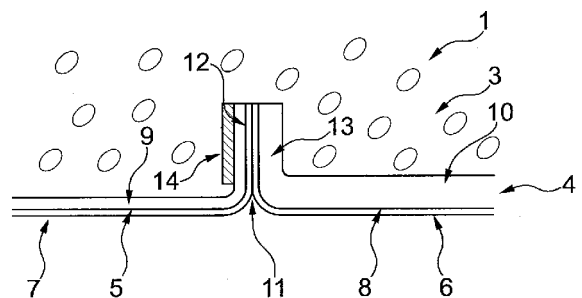
⑦2 Inventeur(s) : GANIER DAVID et ADAM AURELIE.

⑦3 Titulaire(s) : CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE POUR L'AUTOMOBILE (CERA).

⑦4 Mandataire(s) : STRATO-IP Société à responsabilité limitée.

⑤4 **APPUI-TÊTE DE SIEGE DE VEHICULE AUTOMOBILE.**

⑤7 L'invention concerne un appui-tête (1) dans lequel la coiffe (4) comprend un premier (5) et un deuxième (6) empîecement comprenant respectivement une première (7) et une deuxième (8) couche d'aspect et une première (9) et une deuxième (10) couche d'envers d'étanchéité à la mousse, ledit premier empîecement présentant une raideur moindre que ledit deuxième empîecement, lesdits empîecements sont associés entre eux par leur périphérie en ménageant une zone où ils sont dissociés l'un de l'autre de manière à définir une bouche (11) de retournement de ladite coiffe lors de sa réalisation, lesdits empîecements se repliant vers l'intérieur de ladite coiffe au niveau de ladite bouche de manière à former une première (12) et une deuxième (13) lèvre rentrantes disposées en contact l'une contre l'autre pour fermer ladite bouche, ledit appui-tête comprenant en outre un moyen de raidissement (14) fixé en envers de ladite première lèvre, ledit moyen étant agencé de sorte que lesdites lèvres soient formées par un repliement sensiblement à angle droit desdits empîecements.



FR 3 021 002 - A1



L'invention concerne un appui-tête de siège de véhicule automobile et un procédé de réalisation d'un tel appui-tête.

Il est connu de réaliser un appui-tête de siège de véhicule automobile, ledit appui-tête comprenant :

5

- une armature de montage sur un dossier dudit siège,
- un bloc de mousse flexible de rembourrage logeant la partie supérieure de ladite armature,
- une coiffe de garnissage dudit bloc, ladite coiffe étant surmoulée par ledit bloc,

10

ledit appui-tête comprenant en outre les caractéristiques suivantes :

- ladite coiffe comprend un premier et un deuxième empîecement, lesdits empîecements comprenant respectivement une première et une deuxième couche d'aspect et une première et une deuxième couche d'envers d'étanchéité à la mousse,
- lesdits empîecements sont associés entre eux par leur périphérie en ménageant une zone où ils sont dissociés l'un de l'autre de manière à définir une bouche de retournement de ladite coiffe lors de sa réalisation, lesdits empîecements se repliant vers l'intérieur de ladite coiffe au niveau de ladite bouche de manière à former une première et une deuxième lèvre rentrantes disposées en contact l'une contre l'autre pour fermer ladite bouche,

15

20

Dans certains appui-têtes, afin notamment de réduire leur coût, il peut être prévu que les empîecements soient de nature différente, notamment de par l'utilisation d'une première couche d'envers de moindre épaisseur que celle de la deuxième couche d'envers qui est notamment utilisée pour un deuxième empîecement tourné vers la tête du passager, ladite deuxième couche procurant, du fait de son épaisseur accentuée, un confort d'approche optimal pour ladite tête.

25

30

Il peut en résulter que le premier empîecement présente une raideur moindre que le deuxième empîecement.

Et de ce fait, il peut se produire que la seconde lèvre soit formée par un repliement du deuxième empîement très inférieur à 90°, alors que la première lèvre est formée par un repliement du premier empîement très supérieur à 90°, ladite deuxième lèvre forçant, du fait de sa raideur, ladite première lèvre à adopter  
5 une telle configuration.

Il en résulte que la bouche présente une dissymétrie préjudiciable d'un point de vue esthétique.

10 On notera que des raideurs différentes entre les empîements peuvent résulter d'autres causes, par exemple du fait que les couches d'aspect sont de nature différente d'un empîement à l'autre.

Quoi qu'il en soit, la question de dissymétrie de la bouche demeure et il importe  
15 d'y apporter une solution.

L'invention a pour but de pallier cet inconvénient.

A cet effet, et selon un premier aspect, l'invention propose un appui-tête de siège  
20 de véhicule automobile, ledit appui-tête comprenant :

- une armature de montage sur un dossier dudit siège,
- un bloc de mousse flexible de rembourrage logeant la partie supérieure de ladite armature,
- une coiffe de garnissage dudit bloc, ladite coiffe étant surmoulée par ledit  
25 bloc,

ledit appui-tête comprenant en outre les caractéristiques suivantes :

- ladite coiffe comprend un premier et un deuxième empîement, lesdits empîements comprenant respectivement une première et une deuxième couche d'aspect et une première et une deuxième couche  
30 d'envers d'étanchéité à la mousse, ledit premier empîement présentant une raideur moindre que ledit deuxième empîement,

- lesdits empiècements sont associés entre eux par leur périphérie en ménageant une zone où ils sont dissociés l'un de l'autre de manière à définir une bouche de retournement de ladite coiffe lors de sa réalisation, lesdits empiècements se repliant vers l'intérieur de ladite coiffe au niveau de ladite bouche de manière à former une première et une deuxième lèvre rentrantes disposées en contact l'une contre l'autre pour fermer ladite bouche,

5  
10  
15  
ledit appui-tête comprenant en outre un moyen de raidissement fixé en envers de ladite première lèvre, ledit moyen étant agencé de sorte que lesdites lèvres soient formées par un repliement sensiblement à angle droit desdits empiècements.

Avec l'agencement proposé, la bouche est rendue symétrique malgré une raideur différente des empiècements.

15

Selon un deuxième aspect, l'invention propose un procédé de réalisation d'un tel appui-tête.

20  
D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui suit, faite en référence aux figures jointes, dans lesquelles :

- la figure 1 est une vue schématique partielle en coupe d'un appui-tête réalisé selon l'art antérieur,
- la figure 2 est une vue schématique en perspective d'un appui-tête selon une réalisation,
- la figure 3 est une vue schématique partielle en coupe d'un appui-tête réalisé selon un mode de réalisation de l'invention.

25

En référence aux figures, on décrit un appui-tête 1 de siège de véhicule automobile, ledit appui-tête comprenant :

30

- une armature 2 de montage sur un dossier dudit siège,

- un bloc 3 de mousse flexible – notamment de polyuréthane – de rembourrage logeant – notamment en la surmoulant – la partie supérieure de ladite armature,
- une coiffe 4 de garnissage dudit bloc, ladite coiffe étant surmoulée par

5

ledit appui-tête comprenant en outre les caractéristiques suivantes :

- ladite coiffe comprend un premier 5 et un deuxième 6 empiècement, lesdits empiècements comprenant respectivement une première 7 et une deuxième 8 couche d'aspect – par exemple en tissu ou en cuir – et une
- lesdits empiècements sont associés entre eux par leur périphérie – notamment par couture – en ménageant une zone – ici en bas de ladite

10

15

20

ledit appui-tête comprenant en outre un moyen de raidissement 14 fixé en envers de ladite première lèvre, ledit moyen étant agencé de sorte que lesdites lèvres soient formées par un repliement sensiblement à angle droit desdits empiècements.

25

L'armature 2 est ici sous forme d'un U retourné dont les branches 15 passent par des trous 16 prévus dans la coiffe 4.

30

Selon une réalisation, les couches d'étanchéité 9,10 sont à base de mousse flexible, notamment de polyuréthane.

Selon la réalisation représentée, la première couche d'étanchéité 9 est d'épaisseur moindre que la deuxième couche d'étanchéité 10.

Selon la réalisation représentée en figure 3, le moyen de raidissement 14 est sous forme d'une bande – par exemple à base de film plastique ou de non-tissé – auto-adhésive.

- 5 En variante, le moyen de raidissement 14 est sous forme d'un profilé en matériau plastique, qui peut notamment être fixé par couture, soudure ou collage.

Selon une réalisation non représentée, le moyen de raidissement 14 s'étend à distance de la bouche 11 au-delà de la première lèvre 12.

10

En particulier, le moyen de raidissement 14 peut être sous forme d'un profilé de section transversale en L permettant de garantir la formation de la première lèvre 12 par repliement du premier empîecement 5 à angle droit.

- 15 On décrit à présent un procédé de réalisation d'un appui-tête 1, ledit procédé comprenant les étapes suivantes :

- prévoir une armature 2 de montage dudit appui-tête,
  - prévoir un premier 5 et un deuxième 6 empîecement comprenant respectivement une première 7 et une deuxième 8 couche d'aspect et une première 9 et une deuxième 10 couche d'envers d'étanchéité à la mousse, ledit premier empîecement présentant une raideur moindre que ledit deuxième empîecement,
  - réaliser une coiffe 4 en associant lesdits empîecements entre eux par leur périphérie en ménageant une zone où ils sont dissociés l'un de l'autre de manière à définir une bouche 11 de retournement de ladite coiffe, ladite bouche étant pourvue d'une première 12 et d'une deuxième 13 lèvre,
  - fixer un moyen de raidissement 14 en envers de ladite première lèvre,
  - retourner ladite coiffe par ladite bouche,
  - disposer ladite coiffe et la partie supérieure de ladite armature dans un moule, lesdits empîecements se repliant vers l'intérieur de ladite coiffe au niveau de ladite bouche de sorte que lesdites lèvres soient rentrantes et disposées en contact l'une contre l'autre pour fermer ladite bouche,
- 20
- 25
- 30

- injecter dans ladite coiffe un mélange précurseur de mousse flexible,
- démouler l'appui-tête 1 obtenu.

## REVENDICATIONS

1. Appui-tête (1) de siège de véhicule automobile, ledit appui-tête comprenant :

- une armature (2) de montage sur un dossier dudit siège,
- 5 • un bloc (3) de mousse flexible de rembourrage logeant la partie supérieure de ladite armature,
- une coiffe (4) de garnissage dudit bloc, ladite coiffe étant surmoulée par ledit bloc,

ledit appui-tête comprenant en outre les caractéristiques suivantes :

- 10 • ladite coiffe comprend un premier (5) et un deuxième (6) empîecement, lesdits empîecements comprenant respectivement une première (7) et une deuxième (8) couche d'aspect et une première (9) et une deuxième (10) couche d'envers d'étanchéité à la mousse, ledit premier empîecement présentant une raideur moindre que ledit deuxième empîecement,
- 15 • lesdits empîecements sont associés entre eux par leur périphérie en ménageant une zone où ils sont dissociés l'un de l'autre de manière à définir une bouche (11) de retournement de ladite coiffe lors de sa réalisation, lesdits empîecements se repliant vers l'intérieur de ladite coiffe au niveau de ladite bouche de manière à former une première (12) et une
- 20 • deuxième (13) lèvre rentrantes disposées en contact l'une contre l'autre pour fermer ladite bouche,

ledit appui-tête étant caractérisé en ce qu'il comprend en outre un moyen de raidissement (14) fixé en envers de ladite première lèvre, ledit moyen étant agencé de sorte que lesdites lèvres soient formées par un repliement

25 sensiblement à angle droit desdits empîecements.

2. Appui-tête selon la revendication 1, caractérisé en ce que les couches d'étanchéité (9,10) sont à base de mousse flexible.

30 3. Appui-tête selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la première couche d'étanchéité (9) est d'épaisseur moindre que la deuxième couche d'étanchéité (10).

4. Appui-tête selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le moyen de raidissement (14) est sous forme d'une bande auto-adhésive.

5. Appui-tête selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le moyen de raidissement (14) est sous forme d'un profilé en matériau plastique.

6. Appui-tête selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le moyen de raidissement (14) s'étend à distance de la bouche (11) au-delà de la première lèvre (12).

7. Procédé de réalisation d'un appui-tête (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, ledit procédé comprenant les étapes suivantes :

- prévoir une armature (2) de montage dudit appui-tête,
- 15 • prévoir un premier (5) et un deuxième (6) empîecement comprenant respectivement une première (7) et une deuxième couche (8) d'aspect et une première (9) et une deuxième (10) couche d'envers d'étanchéité à la mousse, ledit premier empîecement présentant une raideur moindre que ledit deuxième empîecement,
- 20 • réaliser une coiffe (4) en associant lesdits empîecements entre eux par leur périphérie en ménageant une zone où ils sont dissociés l'un de l'autre de manière à définir une bouche (11) de retournement de ladite coiffe, ladite bouche étant pourvue d'une première (12) et d'une deuxième (13) lèvre,
- 25 • fixer un moyen de raidissement (14) en envers de ladite première lèvre,
- retourner ladite coiffe par ladite bouche,
- disposer ladite coiffe et la partie supérieure de ladite armature dans un moule, lesdits empîecements se repliant vers l'intérieur de ladite coiffe au niveau de ladite bouche de sorte que lesdites lèvres soient rentrantes et
- 30 • disposées en contact l'une contre l'autre pour fermer ladite bouche,
- injecter dans ladite coiffe un mélange précurseur de mousse flexible,
- démouler l'appui-tête (1) obtenu.

1/1

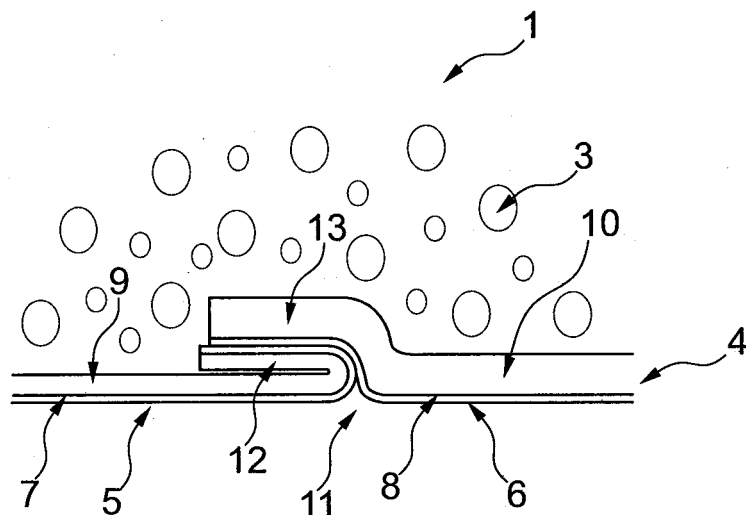


Fig. 1

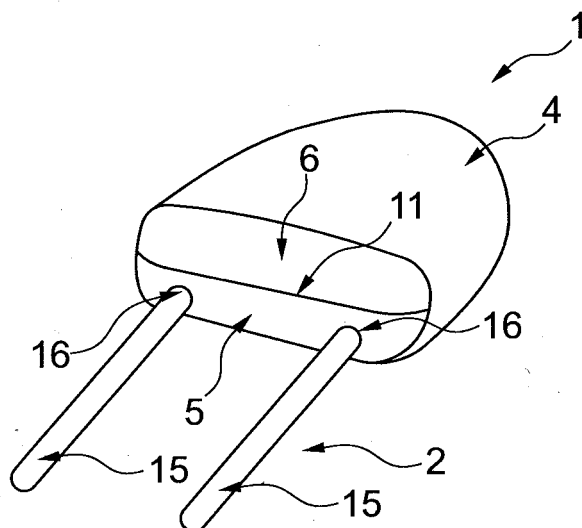


Fig. 2

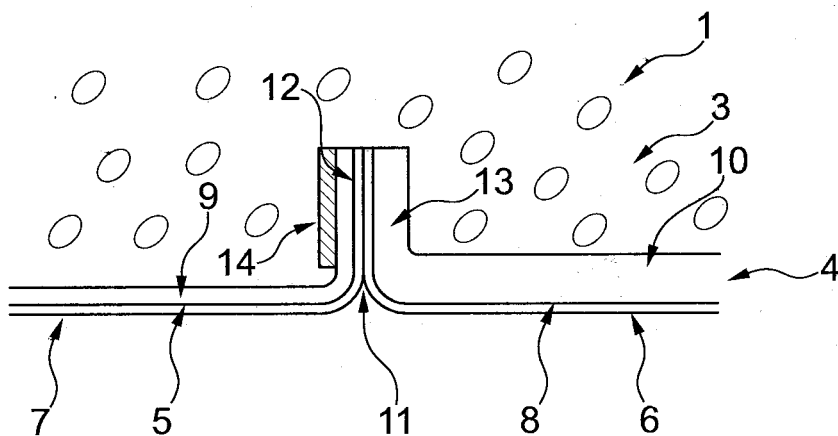


Fig. 3



**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1454443 FA 796781**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **12-01-2015**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2930206	A1	23-10-2009	AUCUN	
-----				
US 2004154511	A1	12-08-2004	AUCUN	
-----				
EP 2703211	A1	05-03-2014	CN 103661036 A	26-03-2014
			EP 2703211 A1	05-03-2014
			JP 2014045830 A	17-03-2014
			US 2014062162 A1	06-03-2014
-----				
EP 2607154	A1	26-06-2013	DE 102011122011 A1	27-06-2013
			EP 2607154 A1	26-06-2013
-----				
GB 2449069	A	12-11-2008	AUCUN	
-----				